



COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel GUILLARD, Maire.

Les décisions prises par le Conseil :

- Approbation du Compte-Rendu d'Activité de Concession (CRAC) 2019 du lotissement du Chapeau aux moines et de l'avenant au contrat pour les mesures compensatoires avec la chambre d'agriculture.
- Approbation du plan de financement prévisionnel concernant les diagnostics du presbytère et de l'autorisation à solliciter les subventions afférentes.
- Vote des tarifs communaux 2021.
- Approbation d'une décision modificative n°1 au budget principal.
- Autorisation à engager des dépenses d'investissements dans la limite du quart du budget précédent dans l'attente de son adoption avant le 31 mars 2021.
- Présentation du rapport d'orientation budgétaire.
- Approbation d'un avenant à la convention avec le Centre De Gestion 44 concernant la réalisation des paies.
- Adoption du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Informations :

Le maire a fait connaître au conseil municipal les décisions ci-après, prise dans le cadre de ses délégations attribuées par le conseil :

- Signature d'un devis de 1920 € TTC avec l'entreprise SADE pour la réparation de la conduite d'alimentation en eau du groupe scolaire Jules VERNE et du restaurant scolaire.
- Extension de la régie municipale au droit de place

Invitation aux conseillers municipaux à participer au groupe de travail « presbytère ».

Information sur la délocalisation dans le bourg du marché bio le vendredi 11 décembre de 16 à 19h.

Information sur la non-tenu d'une cérémonie des vœux dans le format habituel compte tenu de la situation sanitaire.
